



fondations mitoyens débordants sur ma parcelle

Par **djinnette**, le **06/04/2011 à 13:30**

Bonjour, je dois construire en limite de propriété une petite maison. Un muret clos la parcelle de mon voisin, or en sondant, nous avons constaté que l'ancien propriétaire a fait des fondations débordants sur ma parcelle, ce qui empêche le creusement de mes fondations sans endommager le muret. Que dois-je faire? Suis-je en droit de creuser au risque de casser le mur? Une seule autorisation peut-elle me permettre d'exécuter mes travaux? Cordialement M. COTTIN

Par **aie mac**, le **06/04/2011 à 18:33**

bonjour vous contactez votre voisin pour lui indiquer votre découverte et lui demandez de prendre les dispositions nécessaires pour supprimer l'empiètement sur votre terrain. s'il consent à ce que vous le fassiez vous-même, pas de problème, sous réserve qu'il vous signe un document confirmant son abandon de tout recours contre vous ou l'entreprise que vous mandaterez, pour les éventuels dommages qui seraient occasionnés au mur par cette action.